

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), L.112-2, R. 112 et D.311-1 ;
- VU** la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création,
- VU** la délibération n°17/319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 approuvant la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité territoriale de Corse ;
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018
- VU** la délibération n° 18/ XXXXAC de l'Assemblée de Corse du XX octobre 2018 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018

- VU** l'avis du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse n° 2018-XX du XXXXX 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du développement social et culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le projet de convention d'application financière au titre de l'année 2018 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 1 à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention et à conduire toutes procédures afférentes.

ARTICLE 3 : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI